



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Exploitants agricoles

Question écrite n° 50964

### Texte de la question

M. Edouard Leveau souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des petits exploitants agricoles quant à l'assiette des cotisations sociales qui leur sont réclamées ainsi que celle de leurs bénéficiaires. Après la cession d'une partie de l'exploitation, de nombreux agriculteurs se trouvent dans l'obligation de régler des cotisations au même niveau qu'avant la cession alors que leur revenu a baissé. Pour ce qui est du bénéfice forfaitaire, il existe un véritable problème de lisibilité de la taxation qui est effectuée par les services fiscaux au vu de données fournies par les services de la MSA. Il est impossible aux services locaux des impôts d'expliquer l'assiette qui a servi au calcul de l'impôt réclamé aux exploitants agricoles. Compte tenu de la situation particulièrement délicate de nombreux petits exploitants agricoles, il lui demande s'il ne serait pas possible de simplifier et d'améliorer les modalités de calcul des cotisations sociales et fiscales. À l'exemple du régime Micro institué pour certains bénéficiaires industriels et commerciaux, est-il possible d'étudier la mise en place d'un système pour certains revenus agricoles particulièrement faibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Leveau Édouard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50964

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1969